

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

DIRECTION REGIONALE DU BUDGET SAN

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

CONTRAT N°2024- N° — — 029

Passé par demande de renseignement et de prix à compétition restreinte (DRPCR) suivant l'arrêté n°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015, modifié, fixant les modalités d'application du Décret n°2015-0604 /P-RM du 25 septembre 2015 portant Code des Marchés Publics et des Délégations de Service Public.

APPROUVE : 11 OCT 2024

**DRMP-DSP 2024
SAN**

NOTIFIE :

OBJET : LIVRAISON DES TABLES-BANCS POUR LE COMPTE DE L'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE SAN AU TITRE DE L'ANNEE BUDGETAIRE 2024.

ATTRIBUTAIRe : Fousseyni COULIBALY, Ebéniste
+, Domicilié à Lafiabougou, San : 76 12 19 06 / 66 52 54 00

NIF :046000413K

R.C : 2001/E/11/03

N° COMPTE BANCAIRE : ML043 10230 23000 1203005 58 BNDA

MONTANT DU CONTRAT : 13 098 000 FCFA

DÉLAI D'EXÉCUTION : 45 JOURS

FINANCEMENT : Budget d'Etat – Exercice 2024

CF GESTION : 918/918

SECTION/PROGRAMME : 410/2.041

CHAPITRE : 22-3-2000-0527-013-046025

NATURE : 60-6-9-03

Enregistre au service des Impôts

Aux termes de la Demande de Renseignements et de Prix No 08/DRB-S intervenue le 24 septembre 2024 entre la Direction Régionale du Budget de San et Fousseyni COULIBALY inscrit au registre de commerce sous le n° R.C. 2001/E/11/03 faisant élection de domicile à Bamako, désigné ci-après par le terme « le fournisseur », représenté aux présentes par monsieur Fousseyni COULIBALY, d'autre part :

ATTENDU que l'Autorité Contractante désire que la livraison des fournitures de bureau soit exécutée par le fournisseur, Fousseyni COULIBALY.

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Les documents contractuels

Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante du présent contrat :

1. la lettre de soumission ;
2. le devis estimatif (et le calendrier de livraison si nécessaire) ;
3. le Bordereau des prix ;
4. les spécifications techniques ;
5. le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures et service connexes (ou le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de services courants).

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES PARTIES

En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité Contractante au profit du Fournisseur, comme indiqué ci-après, le Fournisseur convient de livrer les fournitures, de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément, à tous égards aux stipulations du présent contrat.

L'Autorité Contractante convient à payer au Fournisseur, au titre des fournitures et services livrés conformément au présent contrat.

ARTICLE 3 : MONTANT DU CONTRAT

Le montant du présent contrat est arrêté à la somme de treize millions quatre-vingt-dix-huit mille (13 098 000) francs CFA, Toutes Taxes Comprises (TTC). Ce montant est ferme et non révisable pendant l'exécution du contrat.

ARTICLE 4 : DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution du présent marché est de quarante-cinq jours (45 jrs) à compter de sa date de notification au prestataire.

ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement se fera par virement bancaire.

Les règlements au profit du fournisseur au titre du présent contrat se feront en FCFA par crédit du compte : N° ML043-10230 23000 1203005-58 BNDA ouvert au nom de Fousseyni COULIBALY à la Banque BNDA au Mali, après livraison et à la satisfaction de « l'Autorité Contractante ».

ARTICLE 6 : NANTISSEMENT (sans objet)

Le nantissement éventuel du présent marché doit être opéré conformément aux conditions fixées par le Code des marchés publics.

ARTICLE 7 : GARANTIE DE BONNE EXECUTION [Le cas échéant]

Si une garantie de bonne exécution est requise par le Client, elle doit être établie conformément à l'article 94.2 du code des marchés publics qui fixe le montant minimal de la garantie de bonne exécution à trois pour cent (3%) et le montant maximal à cinq pour cent (5 %) du prix de base du marché augmenté ou diminué le cas échéant des avenants.

La garantie de bonne exécution est libérée dans le délai d'un mois suivant le début du délai de garantie ou, si le marché ne comporte pas un tel délai, immédiatement suivant la réception provisoire des fournitures ou services.

ARTICLE 8 : RECEPTION

Les fournitures livrées à l'issue de l'exécution des marchés publics sont réceptionnées par une Commission de réception, en conformité avec les règles en vigueur en République du Mali. Cette Commission dresse un procès-verbal de réception signé par tous les membres présents de la commission.

Les contrats de fournitures courantes donnent lieu à une réception unique constatée après la livraison des biens.

ARTICLE 9 : PENALITES DE RETARD

En cas de retard dans la livraison des fournitures ou dans la prestation des services, le titulaire sera passible d'une pénalité par jour de retard fixé à un deux mille cinq centième (1/2500ème) du montant du marché initial éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus. Il n'est pas prévu de prime pour exécution anticipée de l'objet du marché.

ARTICLE 10 : DELAI DE REGLEMENT

L'Autorité Contractante est tenue de procéder au paiement des sommes dues dans un délai qui ne peut dépasser soixante (60) jours à compter du droit à paiement.

Le défaut de règlement dans ce délai fait courir des intérêts moratoires dus à compter du jour qui suit l'expiration dudit délai jusqu'au jour du règlement.

Les modalités de détermination du montant des intérêts moratoires sont spécifiées à l'article 108.6 du Code des marchés publics.

ARTICLE 11 : RESILIATION

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions prévues à l'article 101 du code des marchés publics.

ARTICLE 12 : LITIGE

Le règlement des litiges se fera dans les conditions prévues aux articles 119 à 124 du code des marchés publics.

ARTICLE 13 : SOUMISSION AUX REGLEMENTS

Pour tout ce qui n'est pas prévu aux clauses du présent marché, il sera fait application des clauses du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures et services connexes (ou aux clauses du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures ou services courants) et au code des marchés publics.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont fait signer le présent document relatif au marché de livraison des tables-bancs pour le compte de l'Académie d'Enseignement de San au titre de l'année budgétaire 2024, conclu entre la Direction Régionale du Budget de San et Fouseyni COULIBALY passé par demande de renseignement de prix à compétition restreinte pour un montant de treize millions quatre-vingt-dix-huit mille (13 098 000) francs CFA TTC, Toutes Taxes Comprises (TTC) financé par le budget d'état – exercice 2024 à hauteur de 100 % pour un délai d'exécution de quarante-cinq (45) jours conformément aux lois en vigueur au Mali, les jour et année mentionnés ci-dessous.

11 OCT 2024

San, le _____
Lu et accepté
Le Fournisseur



11 OCT 2024

San, le _____
Conclu par
Le Directeur Régional du Budget

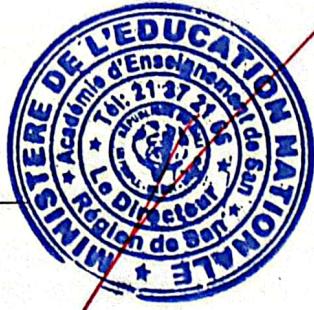


Le Contrôleur Financier

Visa San, le _____



San, le _____
Approuvé par
LE DIRECTEUR DE L'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT



Lettre de Soumission

Date : 30/09/2024

Demande de Renseignements et de Prix N° : 2024-08/ du 24/09/2024

A

Monsieur le Directeur Régional du Budget de San

Je soussigné(e) Monsieur Fousseyni COULIBALY,

Agissant au nom et pour le compte de Fousseyni COULIBALY
Inscrit au Registre du Commerce sous le n° 2001/E/11/03

Numéro d'identification fiscale (NIF) : 046000413 K

Faisant élection de domicile à : San - Lafiabougou

Attestons, après avoir examiné le Dossier de Demande de Renseignements et de Prix dont nous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de livrer des tables bancs pour le compte de l'Académie d'Enseignement de San Conformément à la Demande de Renseignements et de Prix n° 2024-08/DRB-S du 24 septembre 2024 pour la somme de *Treize millions quatre-vingt-dix-huit mille Francs (13 098 000F CFA) TTC* ou autres montants énumérés au Cadre du Devis Estimatif ci-joint et qui fait partie de la présente Demande de Renseignements et de Prix.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Cadre du Devis Estimatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de *45 jours* à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'Avis d'appel à la concurrence ou la Lettre d'invitation ; l'offre nous engagera et sera acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 22 du Code des Marchés Publics.

Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché.

Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins-disante en fonction des critères exprimés en termes monétaires, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par la notification d'attribution du marché constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Fait à San le 30 septembre 2024

Le Fournisseur



Fousseyni COULIBALY
Ebeniste à Lafiabougou
RC : 2001/E/11/03 – NIF : 046000413 K
Compte bancaire : ML043 10230 230001203005 58 BNDA
Email : centrekia@yahoo.fr
TEL : 76 12 19 06 / 66 52 54 00

Demande de Renseignements et de Prix N° 2024- 08/DRB-S du 24/09/2024

Cadre du Devis Estimatif

o	Description détaillée de l'article	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total
1	Table-bancs	222	50 000	11 100 00
	Montant HT			11 100 00
	TVA 18%			1 998 00
	Montant TTC			13 098 00

Arrêtée le présent devis à la somme de : Treize millions quatre-vingt-dix-huit mille francs
(13 098 000F CFA) TTC.

San, le 04 octobre 2024

Le Fournisseur



Fousseyni COULIBALY
Ebeniste à Laflabougou
RC : 2001/E/11/03 – NIF : 046000413 K
Compte bancaire : ML043 10230 230001203005 58 BNDA
Email : centrekla@yahoo.fr
TEL : 76 12 19 06 / 66 52 54 00

Demande de Renseignements et de Prix N° 2024- 08/DRB-S du 24/09/2024
Cadre du Bordereau des Prix Unitaires

N°	Désignation	Prix Unitaires en Chiffre	Prix Unitaires en Lettres
01	Table-bancs	50 000	Cinquante mille

San, le 04 octobre 2024

Le Fournisseur



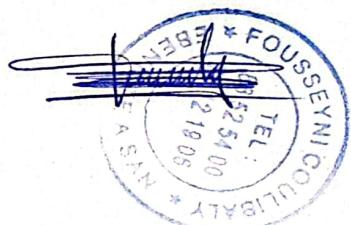
Fousseyni COULIBALY
Ebeniste à Lafiabougou
RC : 2001/E/11/03 – NIF : 046000413 K
Compte bancaire : ML043 10230 230001203005 58 BNDA
Email : centrekia@yahoo.fr
TEL : 76 12 19 06 / 66 52 54 00

Demande de Renseignements et de Prix N° 2024- 08/DRB-S du 24/09/2024
Description technique des Fournitures ou de services courants

I ^o	Désignation	Description détaillée de l'article	Quantité	Livraison	
				Délai	Liv
1	Table-bancs	3 Places avec supports métalliques	222	45 jrs	

San, le 04 octobre 2024

Le Fournisseur



**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

**DIRECTION GENERALE DES
MARCHES PUBLICS ET DES
DELEGATIONS DE SERVICE
PUBLIC**

**DIRECTION REGIONALE DES
MARCHES PUBLICS ET DES
DELEGATIONS DE SERVICE
PUBLIC DE SAN**

- - - 0 7 7
N° /MEF-DGMP-DSP-DRMP-SAN

**REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi**

San, le 30 SEP. 2024

**LE DIRECTEUR REGIONAL DES
MARCHES PUBLICS ET DES
DELEGATIONS DE SERVICE
PUBLIC DE SAN**

A

**MONSIEUR LE DIRECTEUR
REGIONAL DU BUDGET DE LA
REGION DE SAN**

Réf : BE n°2024-106/DRB-S du 24 septembre 2024

OBJET : Demande Renseignement et de Prix à Compétition Restreinte (DRPCR n°08) relative à la livraison des tables bancs le compte de l'Académie d'Enseignement de San

Financement : Budget régional, exercice 2024

Par le bordereau d'envoi ci-dessus référencé, vous avez bien voulu me transmettre, pour avis juridique, la Demande de Renseignement et de Prix à Compétition Restreinte visée à l'objet.

A cet effet, après examen, j'ai l'honneur de vous notifier que je ne formule pas d'objection à son contenu.

En conséquence, il vous revient de vous assurer de la disponibilité effective des crédits y afférents avant de procéder à l'invitation des candidats inscrits sur les listes restreintes.

Enfin, en application des dispositions des articles 3.6, 11.2 et 21.1 de l'Arrêté n° 2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015, modifié, fixant les modalités d'application du Décret n° 2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant code des marchés publics et des délégations de Service public, mes services doivent être invités à l'ouverture des offres en qualité d'observateur et à la réception des ouvrages. A cet effet, ils doivent recevoir l'avis d'ouverture des plis, au moins, 72 heures avant le jour J.

Je vous remercie de votre collaboration.

P/LE DIRECTEUR REGIONAL/P.I

SF



Daouda BALLO
Administrateur de l'Action Sociale

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

DIRECTION GENERALE DES
MARCHES PUBLICS ET DES
DELEGATIONS DE SERVICE
PUBLIC

DIRECTION REGIONALE DES
MARCHES PUBLICS ET DES
DELEGATIONS DE SERVICE
PUBLIC DE SAN

San, le 10 OCT. 2024

- - - 0 8 5
N° /MEF-DGMP-DSP-DRMP-SAN

LE DIRECTEUR REGIONAL DES
MARCHES PUBLICS ET DES
DELEGATIONS DE SERVICE
PUBLIC DE SAN

A

MONSIEUR LE DIRECTEUR
REGIONAL DU BUDGET DE LA
REGION DE SAN

Réf : BE n°2024-109/DRB-S du 04 octobre 2024

OBJET : Rapport d'évaluation des propositions des prix en réponse à la DRPCR n°008 relatif à la livraison des tables bancs le compte de l'Académie d'Enseignement de San.
-Projet de contrat

Attributaire : Fousseyni COULIBALY

Montant du marché : 13 098 000 F CFA TTC

Délai d'exécution : 45 jours

Mode de passation : DRPCR

Financement : Budget d'Etat, exercice 2024.

Par le bordereau d'envoi ci-dessus référencé, vous avez bien voulu me transmettre, pour avis juridique, le rapport d'évaluation des propositions des prix visé à l'objet, accompagné du projet de contrat y afférent.

A cet effet, après examen par mes services techniques, j'ai l'honneur de vous informer que ne formule pas d'objection à l'attribution provisoire du marché à l'entreprise **Fousseyni COULIBALY**, pour un montant de **13 098 000 F CFA TTC** et un délai d'exécution de 20 jours.

En conséquence, en application des dispositions de l'article 79 du code des marchés publics et des délégations de service public, il vous revient d'informer, par écrit, les soumissionnaires du résultat de la consultation, en mettant mes services en ampliation.

Quant au projet de contrat y afférent, son examen n'appelle pas d'observation de ma part.

En conséquence, il vous revient de vous assurer de la disponibilité effective des crédits y afférents avant de l'introduire dans le circuit de conclusion et d'approbation.

Je vous remercie de votre collaboration.

P/LE DIRECTEUR REGIONAL/P.I



Daouda BALLO
Administrateur de l'Action Sociale

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

**DIRECTION REGIONALE DU BUDGET
SAN**



**REPUBLIQUE DU MALI
Un peuple-Un But-Une Foi**

AVIS DE RECEPTION

Objet : Réception des Tables banes pour le compte de la Direction d'Académie d'Enseignement de San.

Le Directeur Régional du Budget de San convie les membres de la commission de réception conformément à la décision n°2024-0204/GR-SAN-CAB du 20 novembre 2024 portant création d'une commission de réception.

Il s'agit du :

- Comptable-matières de la région de San (Président) ;
- Représentant de la Direction Régionale des Domaines et du Cadastre San (Membre) ;
- Représentant de la Direction Régionale des Marchés Publics et des délégations de services publics ou ses services déconcentrés de San (Membre) ;
- Représentant de la Direction d'Enseignement d'Académie de San ;
- Technicien spécialiste de la Matière ;
- Représentant de la Direction Régionale du Contrôle Financier de San en qualité d'Observateur.

La Réception des fournitures de bureau aura lieu, le 29 novembre 2024 à 08h30 dans la cour de la Direction Régionale du Budget de San.

San, le 20 novembre 2024

Ampliation

Original.....	1
DRB.....	1
Domaines.....	1
DRMP.....	1
Chrono.....	1

Le Directeur

Barou KANTE
Inspecteur des Finances



GOUVERNORAT DE LA RÉGION DE SAN

CABINET DU GOUVERNEUR

DECISION N°2024 - 204 /GR-SAN-CAB DU 20/11/2024
PORTANT CRÉATION D'UNE COMMISSION DE RECEPTION

LE GOUVERNEUR DE LA RÉGION DE SAN,

Vu la constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée par la loi N°2022-001 du 25 février 2022 ;

Vu la loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée relative aux lois des finances ;

Vu l'ordonnance N°2018-018/P-RM du 31 juillet 2018, portant Statut du Corps préfectoral ;

Vu le décret n°2015-067/P-RM du 13 février 2015, modifié, fixant les attributions et les conditions de nomination des chefs de circonscription administrative ;

Vu le décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, portant code des marchés publics et des délégations de service public ;

Vu le décret n°2019-0119/P-RM du 22 février 2019 portant réglementation de la Comptabilité-Matières ;

Vu le décret N°2020-0238/PT-RM du 02 décembre 2020, portant nomination de Gouverneurs de Région et du District de Bamako ;

Vu l'arrêté N°1040/MF-DNB du 15 mai 1974, instituant les Chefs des départements ministériels, Ordonnateurs secondaires du Budget de leur département ;

Vu l'arrêté n°2024-1999/MEF-SG du 28 juin 2024, portant ouverture des crédits du second semestre du budget d'Etat 2024 ;

Vu l'instruction n°05650/MEF/DGABE du 20 décembre 2011 sur la procédure de tenue des documents de la comptabilité-matières,

DECIDE :

Article 1 : Il est créé une commission chargée de la réception de tables bancs pour le compte de la Direction d'Académie d'Enseignement de San.

Article 2 : La commission est composée comme suit :

Président : Le comptable-matières de la Région de San ou son représentant ;

Membres :

- Un (01) représentant de la Direction régionale des Domaines et du Cadastre de San ;
- Un (01) technicien spécialiste de la matière ;
- le Comptable-Matières de la Direction d'Académie d'Enseignement de San ;
- Un (01) représentant de la Direction régionale des Marchés Publics et des Délégations de Services publics ou ses services déconcentrés de San.

Observateur :

-Un (01) représentant de la Direction Régionale du Contrôle Financier de San en qualité d'observateur.

Article 3 : La commission se réunira ce vendredi, 29 novembre 2024 à 08h30 minutes dans la cour de la Direction Régionale du Budget de San.

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

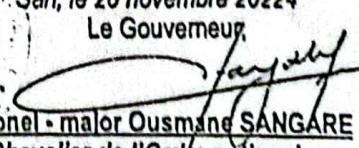
Original.....1

Membres.....5

Archives/Chrono..... 2/8

San, le 20 novembre 2024

Le Gouverneur,


Colonel-major Ousmane SANGARÉ
Chevalier de l'Ordre national

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

DIRECTION REGIONALE DU BUDGET DE SAN

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX A COMPETITION
RESTREINTE (DRPCR) N°008 RELATIF A L'ACHAT DES TABLES
BANCS TPOUR LE COMPTE DE L'ACADEMIE D4ENSEIGNEMENT
DE SAN**

**Passation des Marchés de Fournitures ou de
Services courants**

AUTORITE CONTRACTANTE : DIRECTION REGIONALE DU BUDGET DE SAN

SOURCE DE FINANCEMENT : BUDGET REGIONAL EXERCICE 2024

SECTION : 918/918

Septembre 2024

Préface

Ce Dossier type de Demande de Renseignements et de Prix a été préparé par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS) pour la passation de marchés de fournitures ou de services par Demande de Renseignements et de Prix (DRP), qu'elle soit à compétition ouverte ou restreinte

Le présent dossier comprend les pièces suivantes :

- L'Avis d'Appel à la concurrence ou la Lettre d'invitation
- Les Instructions aux Candidats
- La Lettre de soumission de l'offre
- Le Modèle de garantie de soumission,
- Le Cadre de devis estimatif
- Le Cadre du bordereau des prix unitaires
- La Description technique des fournitures
- Le Formulaire de renseignement du candidat ;
- Le Modèle de garantie de soumission ;
- Le Modèle d'autorisation du Fabricant ;
- Le Modèle d'autorisation du Distributeur Agréé ;
- Le Modèle de garantie de bonne exécution
- Le Modèle d'attestation bancaire de disponibilité de crédits ;
- Le Modèle de formulaire de contrat ;
- Le Modèle de rapport d'évaluation des offres

L'Autorité contractante doit prendre soin de compléter l'Avis d'appel à la concurrence ou la Lettre d'invitation et d'indiquer les prescriptions techniques et les quantités dans le Cadre de devis estimatif.

Le Candidat doit prendre soin de compléter la lettre de soumission de l'offre, la garantie de soumission (le cas échéant), le devis estimatif, le bordereau des prix unitaires et d'indiquer les spécifications techniques. En outre, son offre doit comprendre les documents attestant qu'il est admis à concourir, possède les qualifications requises pour exécuter le marché si son offre est retenue et tout autre document stipulé dans la Demande de Renseignements et de Prix (DRP).

Table des Matières

Section I - Avis d'Appel à Concurrence ou Lettre de Demande de Renseignement et de Prix	Erreur ! Signet non défini.
Avis d'Appel à la concurrence	4
Lettre d'invitation	6
Section II - Instructions aux Candidats	Erreur ! Signet non défini.
Section III – Modèles d'annexes	Erreur ! Signet non défini.
1.Lettre de soumission	Erreur ! Signet non défini.
2.Cadre du Devis estimatif	Erreur ! Signet non défini.
3.Cadre du Bordereau des prix unitaires.....	Erreur ! Signet non défini.
4.Description technique des Fournitures ou de services courants ...	Erreur ! Signet non défini.
5.Formulaire de renseignements sur le Candidat.....	Erreur ! Signet non défini.
6.Modèle de garantie de soumission (garantie bancaire).....	Erreur ! Signet non défini.
7.Modèle d'autorisation du Fabricant	Erreur ! Signet non défini.
8.Modèle d'autorisation du Distributeur Agréé	Erreur ! Signet non défini.
9.Modèle de garantie de bonne exécution (garantie émise par un organisme financier)	Erreur ! Signet non défini.
10.Modèle d'Attestation bancaire de disponibilité de crédits	Erreur ! Signet non défini.
11.Formulaire de Contrat	28
12.Modèle de rapport d'évaluation des offres	32

Section I - Avis d'Appel à Concurrence ou Lettre de Demande de Renseignement et de Prix (sans objet)

[Papier entête de l'Autorité contractante]

Avis d'Appel à la concurrence

Direction Régionale du Budget de San

DRPCR N°008

1. La Direction Régionale du Budget de San dispose de fonds sur le budget de l'État, afin de financer l'achat des tables-bancs pour le compte de l'Académie d'Enseignement de San et a l'intention d'utiliser ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de *DRPCR N°008 relative à la fourniture des tables-bancs*.

2. La Direction Régionale du Budget de San sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fournitures (ou la prestation des services) suivants : *l'achat et livraison des tables-bancs*

3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignement et de Prix à Compétition Ouverte tel que défini à l'article 24 de l'Arrêté N°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015 fixant les modalités d'application du Code des Marchés publics et des Délégations de Service Public, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Direction Régionale du Budget de San** au numéro suivant : 75 08 77 65 et prendre connaissance du Dossier d'Appel à la Concurrence à l'adresse mentionnée ci-après **Direction Régionale du Budget de San** de *08h00 du matin à 16h30 du soir*.

5. Les exigences en matière de qualifications sont : **Marchés similaires**

6. Les candidats devront joindre à leurs offres les pièces administratives suivantes : **Registre de Commerce, Quitus fiscal et Attestation de non-faillite datant de moins de trois (3) mois.**

-autres pièces à fournir :

L'attributaire du marché doit obligatoirement fournir dans un délai de deux (02) jours ouvrables, les pièces ci-après : statuts, carte d'identification fiscale, attestation de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) et l'attestation de l'Office Malien de l'Habitat (OMH).

7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel à la Concurrence complet ou le retirer gratuitement ou à titre onéreux à l'adresse mentionnée ci-après **Direction Régionale du Budget de San**

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après **Direction Régionale du Budget de San** au plus tard le *02 octobre 2024 à 09h00mns*. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **(sans objet)**

10. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de **90 jours** à compter de la date limite du dépôt des offres.

11. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **02 octobre 2024 à 09h30mns** à l'adresse suivante : **Direction Régionale du Budget de San**

12. Le bureau où les offres sont ouvertes n'est pas nécessairement celui où les documents peuvent être consultés ou celui où les offres doivent être soumises. Un lieu seulement doit être mentionné pour la remise des offres, qui doit être situé aussi près que possible du lieu d'ouverture des offres afin de limiter la durée entre soumission et ouverture des offres.

Coordonner avec l'Article 11 des IC, "Ouverture des plis"

Lettre d'invitation

Objet : Achat des fournitures de bureau pour le compte du Service régional du Trésor de San

Réf.: **008/DRB-S**

Mesdames/Messieurs,

1. Le **Directeur Régional du Budget de San** sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour la Livraison des tables-bancs. Ces **tables-bancs** sont à livrer à la **Direction Régionale du Budget de San** dans un délai de quarante (45) jours après la notification.
2. La passation du marché sera conduite par Demande de Renseignement et de Prix, conformément aux dispositions du Code des marchés publics et ses textes d'application.
3. La Demande de Renseignement et de Prix est adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte, dont les noms figurent ci-après :
 - **FOUSSEYNI COULIBALY - N° Fiscal : 046000413K – Lafiabougou, San** ;
 - **MAMADOU SANTARA – Hamdallaye - San**.
 - **MAMADOU COULIBALY - Lafiabougou, San** ;
 - **LAMINE DIARRA – San** ;
 - **LASSINE SAMAKE – San - Santoro**.
4. Les exigences en matière de qualifications sont : **Marchés similaires. Au moins une expérience similaire attestée par une attestation de bonne exécution ou un PV de réception provisoire ou définitive, accompagné des pages de garde et de signature du marché correspondant, émanant d'organismes publics, parapublics ou internationaux.**
5. Les candidats devront joindre à leurs offres les pièces administratives suivantes : **Registre de Commerce, Quitus fiscal et Attestation de non-faillite datant de moins de trois (3) mois.**

-autres pièces à fournir :
L'attributaire du marché doit obligatoirement fournir dans un délai de deux (02) jours ouvrables, les pièces ci-après : statuts, carte d'identification fiscale, attestation de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) et l'attestation de l'Office Malien de l'Habitat (OMH).
6. Les offres devront être déposées à l'adresse ci-après à la **Direction Régionale du Budget de San** au plus tard le **02 octobre 2024 à 09h00mns**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

7. Les offres doivent être valides pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** suivant la date limite de dépôt des offres.

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents à l'adresse ci-après **Direction Régionale du Budget de San le 02 octobre 2024 à 09h30mns.**

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

San, le **24 septembre 2024**
Le Directeur

Barou KANTE
Inspecteur des Finances

Section II - Instructions aux Candidats

L'objet de la Section I est de donner aux soumissionnaires les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leur offre en réponse à la publication d'une Demande de Renseignements et de Prix (DRP) conformément aux conditions fixées par l'Autorité contractante. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du marché.

A. Introduction

- | | |
|--|---|
| 1. Dispositions générales | 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire. |
| 2. Éclaircissements apportés au Dossier d'appel concurrence | 2.1 Un candidat éventuel désirant des éclaircissements sur les documents contactera l'Autorité contractante, par écrit, à l'adresse de l'Autorité contractante indiquée dans la DRP. L'Autorité contractante répondra par écrit, au plus tard quatre (4) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres, à toute demande d'éclaircissements reçue au plus tard six (6) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres. Il adressera une copie de sa réponse (indiquant la question posée mais sans mention de l'origine) à tous les candidats éventuels qui auront obtenu le Dossier d'appel à la concurrence au plus tard quatre (4) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres. |

B. Contenu du Dossier de Demande de Renseignements et de Prix

- | | |
|------------------------------|---|
| 3. Contenu du Dossier | 3.1 Le Dossier de Demande de Renseignements et de Prix décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché.
Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
<ul style="list-style-type: none">(a) L'Avis d'Appel à la concurrence ou la Lettre d'invitation ;(b) Les Instructions aux Candidats ;(c) Le Modèle de lettre de soumission de l'offre ;(d) Le Modèle de garantie de soumission ;(e) Le Modèle d'autorisation du Fabricant ;(f) Le Modèle d'autorisation du Distributeur Agréé ;(g) Le Cadre de devis estimatif ;(h) Le Cadre du bordereau des prix unitaires ;(i) La Description technique des fournitures ;(j) Le Modèle de garantie de bonne exécution ;(k) Le Modèle de formulaire de contrat ;(l) Le Modèle de rapport d'évaluation des offres. |
| | 3.2 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de DRP. |

C. Préparation de l'offre en réponse à une Demande de Renseignements et de Prix

4. Langue de l'offre	4.1	L'offre, ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le Candidat et l'Autorité contractante seront rédigés dans la langue française. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction dans la langue française, auquel cas, aux fins d'interprétation de l'offre, ladite traduction fera foi.
5. Documents constitutifs de l'offre	5.1	<p>L'offre présentée par le fournisseur comprendra les documents suivants dûment remplis :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) la lettre de soumission remplie, datée et signée ; (b) la garantie de soumission dûment établie, le cas échéant ; (c) le Bordereau des prix unitaires dûment rempli, daté et signé ; (d) le devis estimatif dûment rempli, daté et signé ; (e) la spécification technique des fournitures dûment élaboré, datée et signée ; (f) les documents attestant, conformément aux dispositions de la DRP que le Candidat est admis à concourir ; (g) les documents attestant, conformément aux dispositions de la DRP que le Candidat possède les qualifications requises pour exécuter le Contrat si son offre est retenue ; et (h) tout autre document stipulé dans la DRP.
6. Mention du prix	6.1	<p>Le soumissionnaire précisera dans la lettre de soumission le prix total de l'offre, toutes taxes comprises. Il y indiquera également tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais. Le prix total sur la lettre de soumission doit correspondre au total TTC du devis estimatif.</p>
	6.2	<p>Le soumissionnaire complétera le Bordereau des prix unitaires, le tableau des spécifications techniques en indiquant les caractéristiques de chaque article et les délais de livraison qu'il propose.</p>
7. Monnaies de l'offre	7.1	Les prix seront libellés en FCFA.
8. Délai de validité des offres	8.1	Les offres seront valables pour la période stipulée dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans la lettre d'invitation.
9. Garantie de soumission	9.1	Dans le cadre des Demandes de Renseignement et de Prix à Compétition Ouverte, le Candidat fournira une garantie de soumission qui fera partie intégrante de son offre, comme spécifié dans l'avis d'appel à la concurrence. Cette garantie devra être conforme au formulaire de garantie de soumission figurant dans le présent dossier.

	D. Dépôt des offres
10. Cachetage et marquage des offres	10.1 Les Soumissionnaires placeront l'original et les copies de leur offre dans une enveloppe cachetée : <ul style="list-style-type: none"> (a) adressée à l'Autorité contractante à l'adresse indiquée dans l'avis d'appel à concurrence et ; (b) portera le nom du marché, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans la lettre d'invitation.
11. Date et heure limite de dépôt des offres	11.1 Les offres proposées en réponse à une Demande de Renseignements et de Prix doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1(a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans la lettre d'invitation.
	E. Ouverture des plis et évaluation des offres
12. Ouverture des plis par l'Autorité contractante	12.1 L'Autorité contractante ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans la lettre d'invitation.
	12.2 L'Autorité contractante préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis qui sera remis à tous les soumissionnaires.
13. Evaluation et Comparaison des offres	13.1 L'Autorité contractante procédera à l'évaluation et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant à : <ul style="list-style-type: none"> • L'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais, des spécifications techniques et, le cas échéant, de la garantie de soumission ; • La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant, les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ; • L'élaboration d'un tableau récapitulatif et de comparaison des offres évaluées.
	F. Attribution du marché
14. Attribution du marché	14.1 L'Autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire ayant soumis l'offre conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Renseignements et de Prix, évaluée la moins disant.
15. Information des candidats	15.1 Après l'avis de la Direction Générale des Marchés Publics et des Délégations du Service Public ou du bailleur de fonds sur la proposition d'attribution, l'Autorité contractante avise immédiatement les autres Soumissionnaires du rejet de leurs offres, et leur restitue les garanties de soumission. L'autorité contractante doit communiquer par écrit à tout soumissionnaire écarté les motifs du rejet de son offre, le montant du marché attribué, le nom de

l'attributaire, ainsi qu'une copie du procès-verbal d'attribution, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la réception de sa demande écrite.

16. Notification du contrat

16.1 Les contrats, après accomplissement des formalités d'approbation doivent être notifiés avant tout commencement d'exécution. La notification consiste en un envoi du contrat signé au titulaire. Le marché entre en vigueur dès sa notification ou à une date ultérieure si le marché le prévoit.

17. Garantie de bonne exécution

17.1 Le cas échéant, la garantie de bonne exécution est constituée dès la notification du marché, et en tout état de cause préalablement à tout mandattement effectué au titre du marché. Le titulaire du marché fournira la garantie de bonne exécution, conformément à la réglementation en vigueur, en utilisant le Formulaire de garantie de bonne exécution figurant en annexe.

18. Recours

18.1 Tout candidat ou soumissionnaire s'estimant injustement évincé des procédures de passation des marchés peut exercer un droit de recours dans les conditions fixées au CMP.

Section III – Modèles d'annexes

1. Lettre de soumission

Date : _____

Demande de Renseignements et de Prix N° : _____

A : (Indiquer le nom et l'adresse de l'Autorité contractante)

Messieurs et/ou Mesdames,

Je soussigné(e)(nom et titre du titulaire du contrat),
Agissant au nom et pour le compte de (Nom du Bureau/Firme)
Inscrit au Registre du Commerce sous le n°
Numéro d'identification fiscale (NIF) :
Faisant élection de domicile à :

Attestons, après avoir examiné le Dossier de Demande de Renseignements et de Prix dont nous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de livrer [indiquer la description des fournitures et services] conformément à la Demande de Renseignements et de Prix pour la somme de [indiquer le prix total de l'offre en chiffres et en lettres] ou autres montants énumérés au Cadre du Devis Estimatif ci-joint et qui fait partie de la présente Demande de Renseignements et de Prix.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Cadre du Devis Estimatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de [préciser le nombre (par exemple 30 jours)] de jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'Avis d'appel à la concurrence ou la Lettre d'invitation ; l'offre nous engagera et sera acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 22 du Code des marchés publics.

Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché.

Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins- disant en fonction des critères exprimés en termes monétaires, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par la notification d'attribution du marché constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Fait à Le2024

[Signature]

[titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de : _____

DIRECTION REGIONALE DU BUDGET DE SAN
Demande de Renseignements et de Prix N° 008 du 24/09/2024

Date de remise des offres :

2. Cadre du Devis estimatif

(À remplir par le soumissionnaire)

No	Description détaillée de l'article	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total	Livraison	
					Délai	Lieu
01	Tables-bancs	222			45 jrs	DRB-S

DIRECTION REGIONALE DU BUDGET DE SAN
Demande de Renseignements et de Prix N° 008 du 24/09/2024

Date de remise des offres :

3. Cadre du Bordereau des prix unitaires

(à remplir par le soumissionnaire)

No	Désignation	Prix unitaires en Chiffres	Prix unitaires en Lettres
01	Tables-bancs		

DIRECTION REGIONALE DU BUDGET DE SAN

Demande de Renseignements et de Prix No 008 du 24/09/2024

Date de remise des offres :

1. Cadre du Bordereau Description technique des Fournitures ou de services courants

(À remplir par l'Autorité contractante)

[L'Autorité contractante prépare la liste des équipements à acquérir, inscrit la quantité, le délai et le lieu de livraison. Chaque article doit être décrit avec précision, sans référence à des noms de marques. Indiquer la liste des accessoires et pièces de rechange. Le soumissionnaire est autorisé, s'il le désire à remplir ce document à la main ou de le reproduire selon le même format. Ce tableau peut être adapté en fonction de la particularité de chaque dossier]

No	Désignation	Description détaillée de l'article	Quantité	Livraison	
				Délai	Lieu
01	Tables-bancs		222	45 jrs	DRB-S

2. Formulaire de renseignements sur le Candidat (sans objet)

[Le Soumissionnaire remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]

Date : [Insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]

Avis No. : [Insérer les références de l'Avis d'Appel à concurrence]

1. Nom du Soumissionnaire : [Insérer la dénomination légale du Soumissionnaire]
2. Pays où le Soumissionnaire est, ou sera légalement enregistré au registre du commerce : [Insérer le nom du pays d'enregistrement]
3. Année d'enregistrement du Soumissionnaire au registre du commerce : [Insérer l'année d'enregistrement]
4. Adresse officielle du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement : [Insérer l'adresse légale du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement]
5. Renseignement sur le représentant dûment habilité du Soumissionnaire : Nom : [Insérer le nom du représentant du Soumissionnaire] Adresse : [Insérer l'adresse du représentant du Soumissionnaire] Téléphone/Fax : [Insérer le no de téléphone/fax du représentant du Soumissionnaire] Adresse électronique : [Insérer l'adresse électronique du représentant du Soumissionnaire]
6. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après : [Cocher la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints] <input type="checkbox"/> Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme nommée

